PARTIE UN

Rapport de gestion

Rapport de gestion

Contexte d'exploitation de la SADC

Au Canada . . .

Des vents contraires, comme la faiblesse de l'économie états-unienne et la récession européenne, continuent de freiner la croissance de l'économie et des exportations canadiennes. Au pays, l'endettement des ménages reste à la hausse, mais on note un certain ralentissement des dépenses de ces derniers. Les changements apportés depuis peu par le gouvernement fédéral aux prêts hypothécaires assurés – de même que les lignes directrices émises par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) visant les prêts hypothécaires résidentiels – ont contribué à modérer les marchés immobiliers, et par le fait même la croissance des marchés hypothécaires.

À l'échelle internationale . . .

La crise financière de 2008 a montré que la faillite d'institutions financières de grande taille pouvait avoir de graves répercussions sur le plan national, mais aussi sur le plan international, étant donné la présence de telles institutions dans divers pays. Pour mieux prévenir, des mesures ont été prises et des réformes réglementaires menées, qui visent à renforcer les institutions financières de par le monde et à limiter les répercussions potentielles de telles faillites sur la stabilité du système financier et les contribuables. Ces réformes comprennent l'adoption des exigences de l'accord de Bâle III, qui visent à relever la qualité et le niveau des fonds propres des institutions financières, ainsi que les liquidités de ces dernières. De nombreux pays travaillent à la mise en place des *Caractéristiques fondamentales d'un cadre de règlement efficace des faillites d'institutions financières (les Caractéristiques fondamentales)* que le Conseil de stabilité financière (CSF) a publiées en 2011. Ces caractéristiques se veulent un moyen de régler la faillite d'une institution financière de manière à préserver les fonctions économiques vitales de cette institution et en évitant d'exposer les contribuables à des risques de pertes.

À la SADC . . .

Une réglementation et une surveillance efficaces peuvent contribuer à limiter la probabilité et les conséquences d'une faillite et ainsi à renforcer la stabilité du système financier, mais elles ne peuvent éliminer tous les éléments de risque. À titre d'autorité responsable du règlement de faillite de ses institutions membres au Canada, la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) travaille à l'établissement d'un cadre de règlement de faillite des grandes banques qui soit robuste. De plus, elle contribue à l'élaboration de la méthode d'évaluation du CSF quant au respect des *Caractéristiques fondamentales*. Les travaux de la SADC vont bon train, mais il reste encore beaucoup à faire pour accroître notre capacité à régler la faillite d'une institution de grande taille et de nature complexe.

Gouvernance et gestion des risques

La SADC dispose d'un programme de gestion des risques de l'entreprise (GRE) qui lui permet de cerner et de gérer les risques importants qui pourraient l'empêcher d'atteindre ses objectifs. Le programme comprend une évaluation annuelle détaillée des risques recensés et des mises à jour trimestrielles permettant de déceler et d'évaluer toute évolution substantielle de ces risques.

Au 31 mars 2013, la SADC a recensé dix risques importants, dans quatre catégories de risques (risques d'assurance, d'exploitation, financier et de réputation). L'évaluation des risques importants de la SADC est résumée dans le tableau qui suit.

Résumé de l'évaluation par la direction des risques importants de la SADC

au 31 mars 2013

	Ampleur	Tendance
Risques d'assurance		
Risque lié aux pouvoirs d'assureur-dépôts : Le risque que la SADC ne possède pas les pouvoirs nécessaires pour assurer la gestion de son risque d'assurance conformément à son mandat.		–
Risque d'évaluation : Le risque que la SADC ne reconnaisse pas rapidement ou systématiquement les institutions membres qui représentent un risque d'assurance inacceptable.		–
Risque d'intervention : Le risque que la SADC ne prenne pas les mesures qui s'imposent, ou ne soit pas en mesure de les prendre, à l'endroit d'une institution membre représentant un risque d'assurance inacceptable ou à l'endroit d'une institution membre ayant fait faillite.		▼
Risques d'exploitation		
Risque de personnes : Le risque attribuable à l'insuffisance des compétences, des habiletés ou du rendement du personnel de la SADC, ou à un traitement inadéquat de ce personnel.		▼
Risque d'information : Le risque que l'on ne dispose pas en temps utile des informations pertinentes et exactes pour prendre des décisions éclairées et rendre plus efficace la surveillance exercée par la SADC.		▲
Risque lié à la technologie : Le risque que l'infrastructure technologique de la SADC n'appuie pas de manière adéquate la poursuite du mandat de la Société, qui lui est conféré par la loi, ainsi que la conduite de ses affaires.		–
Risque de processus : Le risque attribuable à l'exécution incorrecte, à la défaillance ou à l'interruption d'une politique, d'une pratique ou d'une mesure de contrôle liée à un processus de la SADC.		–
Risque juridique / de non-conformité : Le risque que la SADC ne parvienne pas à déterminer ses obligations légales et autres, ou à s'y conformer, dans la conduite de ses affaires.		–
Risque financier		
Risque financier : Le risque lié à la gestion des actifs et des passifs de la SADC figurant au bilan et hors bilan.		–
Risque de réputation		
Risque de réputation : Le risque qu'un événement nuise sensiblement à la confiance des parties intéressées envers la SADC, ce qui entraînerait des pertes financières et autres pour celle-ci.		▲

Légende

Ampleur des risques résiduels :

Acceptable – le risque résiduel est jugé acceptable et des pratiques de gestion appropriées sont en place.

Préoccupant – le risque résiduel nécessite une étroite surveillance et(ou) les mesures déjà prévues pour améliorer la gestion du risque ne sont pas encore entièrement mises en œuvre.

Sérieux – il existe peut-être des lacunes considérables dans les pratiques de gestion du risque et dans les mesures de contrôle, ce qui requiert l'intervention immédiate de la direction.

Tendance des risques résiduels :

– Risque stable ▼ Risque en baisse ▲ Risque en hausse

Au terme de sa plus récente évaluation des risques, la direction a conclu que l'ampleur des risques auxquels s'expose la Société demeure acceptable dans l'ensemble, mais que certains risques méritaient la mention « préoccupant » au 31 mars 2013 et nécessitaient une attention et une surveillance accrues de la part de la SADC. Il s'agit du risque d'intervention, du risque de personnes et du risque de processus. Par ailleurs, bien qu'ils soient également acceptables, le risque d'information et le risque de réputation affichent une tendance à la hausse. Ces risques sont commentés plus longuement dans les paragraphes suivants.

Le *risque d'intervention* est jugé préoccupant dans la mesure où les activités de la Société en matière de règlement de faillite d'institutions de grande taille et de nature complexe en sont encore au premier stade. De plus, en attendant le plein respect par toutes les institutions membres du *Règlement administratif de la SADC sur les exigences en matière de données et de systèmes* (d'ici au 30 juin 2013), la Société pourrait ne pas être parfaitement en mesure d'établir une institution-relais ou de rembourser ou virer des dépôts assurés avec toute la rapidité et tout le raffinement auxquels elle aspire en cas de faillite d'une institution membre, quelle que soit la taille de cette dernière. Il faut toutefois noter les progrès réalisés jusqu'à présent sur ce plan, 44 institutions membres sur 83 ayant déjà été jugées en conformité avec les exigences. Le risque d'intervention affiche une tendance à la baisse en raison des activités déployées par la SADC pour renforcer sa capacité à régler la faillite d'institutions membres de grande taille et vu les progrès enregistrés au chapitre de la conformité au *Règlement administratif de la SADC sur les exigences en matière de données et de systèmes*.

Le *risque de personnes* demeure préoccupant, vu le défi que représente le recrutement d'experts pour la nouvelle Division des règlements complexes et des plans d'urgence. La tendance à la baisse de ce risque résulte de la mise en œuvre de programmes d'embauche bonifiés pour attirer les candidats dont la SADC a besoin.

Le *risque de processus* mérite lui aussi la mention « préoccupant », car de nombreux processus sont en cours d'élaboration. L'arrivée de nouveaux employés, et donc l'ajout de nouveaux rôles et de nouvelles responsabilités, influe aussi sur le risque de processus. Il est donc plus que jamais besoin pour la SADC de disposer des mesures de contrôle nécessaires, de les communiquer et d'en faire le suivi.

Le *risque d'information* est jugé acceptable, avec une tendance à la hausse qui reflète le travail de la Société relatif aux règlements de faillite complexes. Ce travail exige la cueillette de volumes importants de données auprès de nos institutions membres de grande taille, et leur analyse. Nous n'en sommes qu'au premier stade ; nous travaillons à l'élaboration de paramètres destinés à identifier les types de données essentielles que doivent nous fournir les institutions membres pour nous permettre d'assurer ces fonctions avec constance.

Le *risque de réputation* est jugé acceptable, avec également une tendance à la hausse. Les normes en matière d'assurance-dépôts continuent d'évoluer et donnent lieu à des attentes plus grandes à l'égard de la Société et à de nouvelles exigences à l'égard des institutions membres. Ce risque demeure toutefois atténué par l'attention que la Société porte à sa capacité d'intervention et par la communication qu'elle maintient avec ses institutions membres.

Déclaration de la direction sur la gestion des risques de l'entreprise à l'intention du conseil d'administration

Le 12 juin 2013

Le conseil d'administration de la SADC s'appuie sur la présente déclaration pour s'acquitter des responsabilités qui lui échoient en vertu du principe 16 de la Charte du conseil d'administration de la SADC concernant la gestion des risques de l'entreprise.

Au cours de l'exercice 2012-2013, la direction a, dans le cadre du processus de gestion des risques de l'entreprise qu'elle a mis en place :

- recensé et évalué les principaux risques auxquels s'expose la SADC et remis au Comité de vérification du conseil et au conseil d'administration des rapports explicatifs sur ces risques ;
- révisé les politiques de la SADC à l'égard de chacun des principaux risques pour s'assurer qu'elles demeurent appropriées et prudentes ;
- déterminé de nouvelles activités visant à optimiser la gestion de chacun des principaux risques et fait le suivi de leur réalisation.

À la lumière du travail réalisé par la direction au cours de l'exercice 2012-2013 de la SADC et de notre connaissance des activités de la Société au 31 mars 2013, nous déclarons que :

- La SADC s'est dotée de politiques appropriées et prudentes concernant la gestion de ses risques et que ces politiques sont respectées ;
- La SADC dispose d'un processus de gestion des risques de l'entreprise efficace.

À la lumière de ce travail, la direction conclut que le risque d'ensemble de la SADC demeure acceptable, bien que le risque d'intervention, le risque de personnes et le risque de processus soient jugés « préoccupants », ce qui signifie que l'élément résiduel de chacun de ces risques mérite une étroite surveillance. La direction a élaboré des projets visant la surveillance étroite et une plus grande atténuation de ces risques.

Pour arriver à ces conclusions, la direction a fait preuve d'un jugement prudent, veillé à ce qu'ait lieu un nombre raisonnable d'évaluations et appliqué la notion d'importance conformément à la manière envisagée au principe 16 de la Charte de son conseil d'administration.

La présidente et première dirigeante,

Michèle Bourque

Le vice-président, Finances et Administration, et directeur financier,
président du Comité de gestion des risques de l'entreprise,

Dean A. Cosman

Institutions membres de la SADC

Au 31 mars 2013, la SADC comptait 83 institutions membres, soit une de moins qu'un an plus tôt. Au cours de l'exercice, une institution a adhéré à la SADC (la Société de Fiducie Concentra), une autre a mis fin à son adhésion (la Banque BofA Canada) et deux filiales de la Banque Laurentienne du Canada (Compagnie de fiducie M.R.S. et B2B Trust) ont fusionné pour devenir la Banque B2B.

Plusieurs acquisitions et fusions ont eu lieu parmi les institutions membres de la SADC en 2012. Ce récent mouvement de consolidation s'explique en partie par la vive concurrence que se livrent les institutions mais aussi par le fait que certaines banques étrangères se départissent de leurs filiales canadiennes.

Dans l'ensemble, les institutions membres de la SADC ont enregistré de solides résultats financiers durant leur exercice 2012 : leurs bénéfices nets ont atteint de nouveaux records, la qualité de leur actif s'est améliorée et leurs ratios de fonds propres sont demeurés excellents.

Résultats financiers

Bénéfice et rendement de l'avoir moyen des actionnaires

Le bénéfice net combiné des institutions membres de la SADC s'est élevé à 31,7 milliards de dollars durant l'exercice 2012, en hausse de 24 pour 100 par rapport aux 25,6 milliards de dollars enregistrés un an plus tôt. Cette rentabilité accrue est principalement attribuable à la croissance des portefeuilles de prêts et des revenus de négociation, qui a plus que compensé la hausse de 21 pour 100 des provisions pour pertes sur créances. Celles-ci s'établissent à 7,4 milliards de dollars, bien en deçà de leur sommet de 2009. S'il s'agit là de bénéfices record en termes absolus, le rendement de l'avoir moyen des actionnaires (RAMA) demeure nettement inférieur au sommet atteint en 2006, avant la crise financière, car les institutions ont relevé leurs ratios de fonds propres en prévision de l'entrée en vigueur de l'accord de Bâle III.

Le revenu net d'intérêts (avant les provisions pour pertes sur créances) et le revenu autre que d'intérêts ont augmenté de 14 et de 1 pour 100 respectivement, tandis que les frais d'exploitation ont crû de 5 pour 100. Fait à noter, la hausse du bénéfice net comme du revenu net d'intérêts s'explique en partie par l'adoption des Normes internationales d'information financière (IFRS) par le groupe affinitaire « Activités internationales » (les cinq plus grandes banques canadiennes).

Groupes affinitaires d'institutions membres

Les institutions membres de la SADC forment 52 groupes distincts, si l'on tient compte de leur lien avec une institution mère. Aux fins d'analyse, la Société classe les institutions membres ou groupes affiliés en groupes affinitaires définis selon la taille des institutions, l'aire géographique dans laquelle s'exercent leurs activités et(ou) leurs principaux secteurs d'activité.

Activités internationales – activités dans tous les secteurs du marché ; une certaine présence à l'étranger (les plus grandes banques)

Activités régionales – ces institutions sont présentes dans la plupart des secteurs du marché, mais concentrent surtout leurs activités dans une région du Canada

Prêts hypothécaires résidentiels – ces institutions membres concentrent une très grande partie de leurs activités dans le secteur des prêts hypothécaires résidentiels

Prêts aux entreprises – ces institutions membres concentrent leurs activités dans le secteur des prêts aux entreprises et dans celui des prêts hypothécaires commerciaux

Prêts aux particuliers – ces institutions membres se concentrent dans les prêts aux particuliers et les prêts placement

Services tarifés – ces institutions membres tirent une bonne partie de leurs revenus de services tarifés, mais elles ne sont pas nécessairement présentes dans les mêmes secteurs du marché

Revenus, provisions et bénéfices des institutions membres de la SADC 2008-2012 (en milliards de dollars)

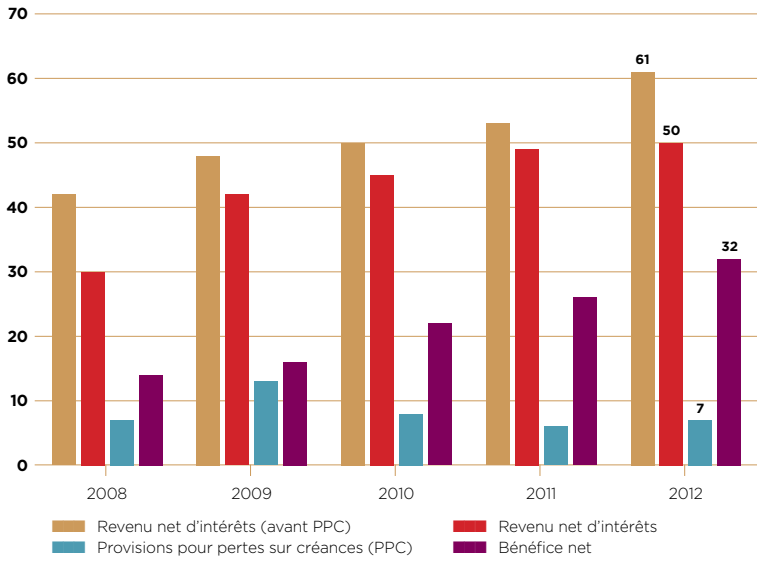

Le RAMA a atteint 15,9 pour 100 en 2012. La majorité des groupes affinitaires ont constaté une hausse de ce coefficient durant l'exercice. Le RAMA varie considérablement d'un groupe affinitaire à un autre ou d'une institution à l'autre, selon l'évolution de la conjoncture propre à chaque secteur, et selon le niveau de rentabilité et l'effet de levier employés.

Rendement de l'avoir moyen des actionnaires (RAMA) par groupe affinitaire, 2008-2012

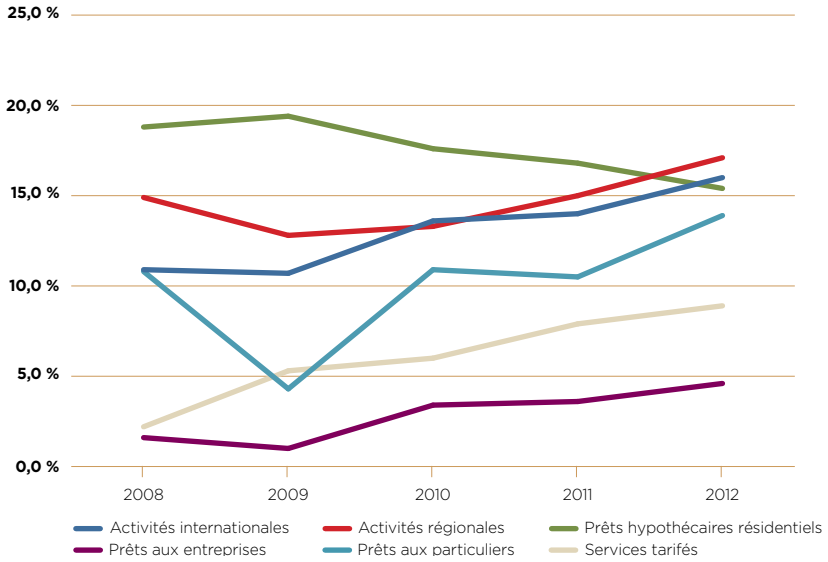

Croissance et qualité de l'actif

L'actif total a progressé de 11 pour 100 (ou 7 pour 100 si l'on exclut les conséquences de l'adoption des IFRS), pour atteindre 3,7 billions de dollars. Les prêts hypothécaires résidentiels ont le plus contribué à cette croissance. Si la croissance de ces prêts a été sensiblement la même pour les prêts assurés et non assurés (compte non tenu des effets des IFRS), les groupes affinitaires « Prêts hypothécaires résidentiels », « Prêts aux entreprises » et « Activités régionales » ont constaté une croissance accélérée des prêts hypothécaires résidentiels non assurés au cours de l'exercice.

Les prêts hypothécaires résidentiels inscrits au bilan des institutions membres de la SADC se sont élevés à plus de 900 milliards de dollars, représentant le quart des éléments d'actif au bilan. Les autres catégories d'actif importantes comprennent les valeurs mobilières (21 pour 100 de l'actif total, dont 31 pour 100 en titres du gouvernement du Canada), les prêts personnels (13 pour 100) et les prêts aux entreprises (12 pour 100).

Dans l'ensemble, la qualité de l'actif des institutions membres s'est de nouveau améliorée en 2012. Les actifs douteux ont diminué, qu'il s'agisse des actifs bruts (0,4 pour 100 de l'actif total, soit 18 points de base de moins qu'un an plus tôt) ou nets des provisions (1,0 pour 100 de l'avoir des actionnaires, soit 60 points de base de moins). Toutefois, les ratios d'éléments d'actif douteux nets de certaines institutions membres sont nettement plus élevés que la moyenne, ce qui les fragiliserait en cas de détérioration de la conjoncture.

Composition de l'actif
Groupe Activités internationales* (%)
2012 (3,2 billions de dollars)

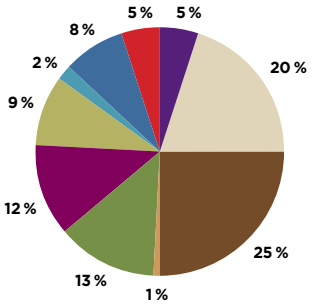

Composition de l'actif
Tous les autres groupes affinitaires* (%)
2012 (430 milliards de dollars)

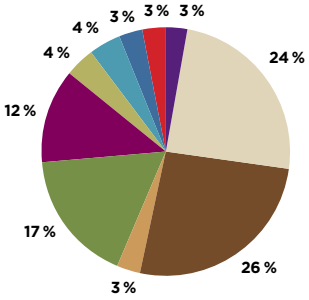

- Trésorerie et équivalents
- Valeurs mobilières
- Prêts hypothécaires résidentiels
- Prêts hypothécaires non résidentiels
- Prêts aux particuliers / Prêts personnels
- Prêts aux entreprises
- Accords de mise en pension de titres
- Autres prêts et acceptations bancaires
- Instruments dérivés
- Autres éléments d'actif

* À la fin de l'exercice de chaque institution membre

Certaines institutions membres détiennent une plus grande concentration d'éléments d'actif à risque (relativement à l'avoir des actionnaires), comme des prêts à la construction, des prêts aux entreprises ou des prêts hypothécaires résidentiels consentis à des emprunteurs moins fiables. Si la conjoncture économique se détériorait, ces éléments d'actif pourraient donner lieu à des arriérés ou à des prêts douteux supérieurs à la moyenne.

Niveaux de liquidité

Les niveaux de liquidité sont demeurés adéquats, même si les soldes d'éléments d'actif les plus liquides ont diminué légèrement par rapport à l'exercice précédent. Les liquidités et titres d'État couvraient 36 pour 100 des dépôts à vue et à préavis, comparativement à 44 pour 100 à la même époque un an plus tôt. Les dépôts à vue et à préavis représentaient 51 pour 100 du total des dépôts des institutions membres, soit un peu plus qu'en 2011. Étant donné que les taux d'intérêt demeurent bas, les dépôts à court terme représentent toujours une fraction importante de l'ensemble des dépôts ; il est donc important que les déposants aient confiance dans leurs institutions financières pour que celles-ci puissent maintenir des liquidités suffisantes.

Dépôts assurés

Au 30 avril 2012, les dépôts assurés par la SADC s'élevaient à 646 milliards de dollars, soit 4 pour 100 de plus qu'à l'exercice précédent. Les dépôts assurés représentaient 32 pour 100 du passif-dépôts global des institutions membres, qui s'élève à 2,0 billions de dollars. Le groupe affinitaire « Activités internationales », soit les cinq grandes banques canadiennes, détenait 78 pour 100 du volume global des dépôts assurés détenus par les institutions membres. Le total des dépôts a augmenté de 8 pour 100 entre avril 2011 et avril 2012, propulsé en partie par le financement de gros à long terme auquel ont recours les grandes banques canadiennes.

Les groupes affinitaires « Prêts aux particuliers » et « Prêts hypothécaires résidentiels » ont affiché les plus hauts ratios de dépôts assurés, soit 88 et 75 pour 100 respectivement.

Ratios de fonds propres

Dans l'ensemble, les institutions membres de la SADC ont maintenu de bons ratios de fonds propres en 2012, selon l'accord de Bâle II. Le ratio de fonds propres de catégorie 1[1] s'est établi à 13,3 pour 100 et celui du total des fonds propres à 16,0 pour 100. Le ratio actif/fonds propres, mesure réglementaire de l'effet de levier, a légèrement augmenté par rapport à 2011 en passant de 15,4 à 16,0. Les institutions membres de la SADC n'auront pas de difficulté à se conformer aux exigences de l'accord de Bâle III, dont le ratio d'actions ordinaires de catégorie 1 de 7,0 pour 100, dès le premier trimestre de 2013.

Ratio de capital réglementaire des institutions membres de la SADC

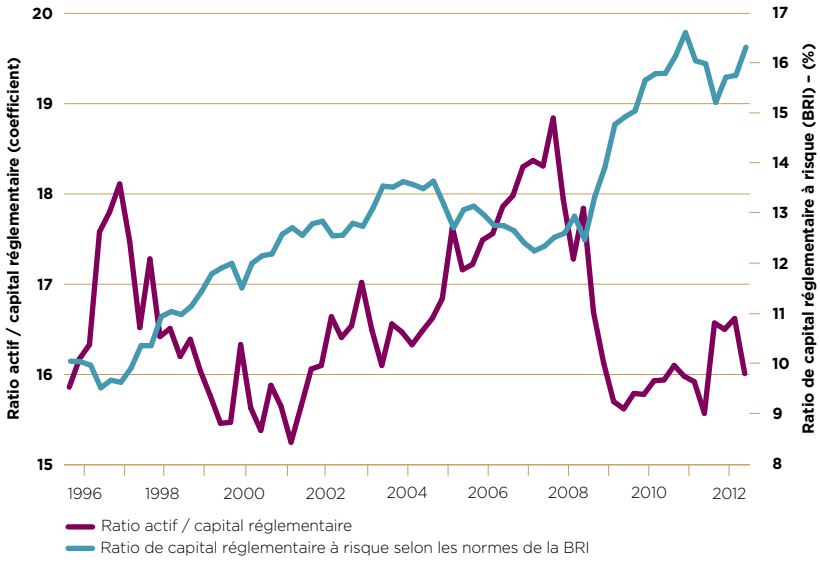

[1] Les fonds propres de catégorie 1 comprennent surtout des actions ordinaires et des bénéfices non répartis.

Risques liés aux institutions membres

Les institutions membres de la SADC, dans leur ensemble, ont amélioré leur rentabilité et la qualité de leur actif, tout en maintenant des liquidités et des ratios de fonds propres solides. Toutes les institutions membres sont toutefois très sensibles aux facteurs économiques, et certaines plus que d'autres. En ce qui a trait aux éléments d'actif, les prix de l'immobilier demeurent le principal facteur de sensibilité, car ils pourraient être surévalués dans certains secteurs ou régions. Certains secteurs montrent toutefois des signes de faiblesse. Fortement endettés, les ménages canadiens sont peut-être moins prêts que par le passé à faire face à une situation économique difficile ou à des chocs financiers, par exemple une hausse soudaine des taux d'intérêt ou du chômage.

Plusieurs institutions membres ont de nouveau enregistré une croissance accélérée des éléments d'actif à leur bilan durant l'exercice, ce qui ajoute au taux de croissance de l'actif constaté depuis la période 2009-2010. Il importe que les activités de gestion du risque suivent le rythme des efforts de croissance, sans quoi les risques de crédit, de liquidité et d'exploitation risquent d'être exacerbés. Toute période prolongée de croissance rapide s'accompagne souvent d'une augmentation des prêts douteux.

Rendement par rapport au plan

Stratégies d'entreprise de la SADC

Conformément au *Plan d'entreprise 2012-2013 à 2016-2017*, la SADC a, au cours de l'exercice, concentré ses efforts sur les quatre stratégies d'entreprise suivantes :

- **Permettre un accès rapide aux dépôts assurés en cas de faillite d'une institution membre**
- **Se préparer à des règlements de faillite complexes**
- **Sensibiliser le public au régime d'assurance-dépôts de la SADC**
- **Optimiser l'emploi des ressources stratégiques de la SADC**

Ces stratégies soutiennent le mandat de la Société, qui consiste à fournir une assurance contre les risques de perte totale ou partielle de dépôts et à encourager la stabilité du système financier au Canada. La suite de la présente section propose un résumé des principales activités et réalisations de l'exercice à l'appui de chacune des stratégies d'entreprise.

• *Permettre un accès rapide aux dépôts assurés en cas de faillite d'une institution membre*

La SADC surveille et évalue activement le rendement de chaque groupe d'institutions membres et de l'ensemble de ces institutions afin de pouvoir intervenir promptement si la situation de ces institutions se détériore. Pour ce faire, la SADC examine les données exigées des institutions membres par l'autorité de réglementation et toute information publique pertinente, et communique régulièrement avec les équipes de surveillance et groupes spécialisés du BSIF.

Les institutions présentant un risque élevé font l'objet d'une surveillance accrue et de rapports plus fréquents ; s'il y a lieu, la SADC en tient compte dans la planification et la coordination de ses interventions. Pour planifier ses interventions, la SADC recense les mesures qu'elle devrait prendre pour réduire le risque de faillite de l'institution et de pertes éventuelles pour elle-même, ainsi que les enjeux qui pourraient nuire au recouvrement optimal des éléments d'actif ou au prompt remboursement des déposants assurés en cas de règlement. Si la faillite est probable, la SADC planifie formellement l'examen de l'institution de manière à estimer les pertes à prévoir selon différentes méthodes de règlement, dans le but de choisir la solution la moins coûteuse.

En 2011-2012, la SADC a nettement fait progresser sa capacité de calculer rapidement (en un seul week-end) le montant des dépôts assurés à rembourser, en mettant en œuvre le *Règlement administratif de la SADC sur les exigences en matière de données et de systèmes*. En vertu de ce règlement administratif, les institutions membres doivent se doter de certaines capacités afin que la SADC puisse procéder au calcul des dépôts à rembourser au cours d'un week-end. Toutes les institutions membres de la SADC

sont tenues de se doter de ces capacités au plus tard le 30 juin 2013. Au 30 juin 2012, déjà, plus de la moitié d'entre elles les avaient mises en place.

En 2012-2013, la SADC a élaboré et mis en œuvre un projet parallèle visant à renforcer ses systèmes d'intervention pour lui permettre de procéder au calcul des dépôts à rembourser, même dans le cas des institutions membres de plus grande taille. Dans le cadre de ce projet, la Société a conçu et utilisé dans ses tests de conformité de 2012 un système servant à vérifier la conformité des institutions membres au *Règlement administratif de la SADC sur les exigences en matière de données et de systèmes*, et elle s'est dotée de la capacité de calculer les dépôts à rembourser d'une institution comptant plus de 10 millions de déposants.

• *Se préparer à des règlements de faillite complexes*

Les plus grandes institutions membres de la SADC possèdent une structure complexe ; leurs activités ont une envergure internationale et sont interconnectées. Une faillite désordonnée, avec les problèmes et les risques qu'elle engendrerait, pourrait compromettre la stabilité du système financier canadien. Pour cette raison, et afin de se conformer aux meilleures pratiques internationales, la SADC se doit d'être prête, tant en matière de plans de règlement que d'activités d'intervention visant ses institutions membres de grande taille. Elle collabore avec des organismes de surveillance et de réglementation au pays et à l'étranger dans le but de se doter de la capacité opérationnelle nécessaire à la mise en œuvre de méthodes de règlement efficaces à l'égard d'institutions membres de grande taille et de nature complexe.

La SADC a entrepris plusieurs projets importants durant l'exercice 2012-2013 dans le but de renforcer sa capacité à faire face à la faillite d'une institution membre de nature complexe. Elle a ainsi rédigé des plans de règlement à l'égard de chacune de ses institutions membres de grande taille, mis sur pied un comité consultatif chargé de donner des conseils éclairés sur des questions liées au règlement de la faillite d'institutions de grande taille et participé à divers projets nationaux et internationaux à ce sujet.

La SADC a rédigé une première série de plans de règlement à l'égard de ses plus grandes institutions membres, en s'appuyant sur les *Caractéristiques fondamentale*s du CSF. Avant de rédiger ces plans, elle a consulté des équipes spécialisées à chacune des grandes banques et leur a adressé diverses demandes de renseignements. Ces plans faciliteraient une utilisation efficace des pouvoirs de la SADC si elle devait intervenir pour régler la faillite d'une institution membre de grande taille après que les propres mesures d'assainissement de cette dernière se soient révélées impraticables ou inefficaces. Dans ce travail de planification, la SADC continue de coordonner ses activités avec celles du BSIF afin d'optimiser les demandes de renseignements auprès des banques et les rencontres de travail avec ces dernières.

Au cours de l'exercice, un comité consultatif en matière de règlement a été fondé pour conseiller la SADC sur une vaste gamme d'enjeux liés au règlement de faillite d'institutions de grande taille. Le comité regroupe des experts du secteur canadien des services financiers, des spécialistes des banques, de l'insolvabilité et du droit. Même s'il n'a pas accès à certaines informations sur les institutions membres, la SADC met à profit la riche variété de ses compétences et de ses précieux conseils pour relever les défis que représenterait le règlement d'institutions de grande taille. Le comité a tenu sa première réunion en mars 2013. Il entend se réunir deux fois par an.

Membres du comité consultatif sur le règlement de faillite de grandes banques

James Christie
Robert Kelly
Ron Lalonde
Michael MacKey
Graham Parsons
Robert Sanderson
Barbara Stymiest

La planification des règlements de faillite, en constante évolution, s'inscrit dans le programme de réglementation de l'ensemble du secteur financier. La SADC a continué de favoriser la coordination à l'échelle internationale en travaillant à l'établissement de protocoles d'entente avec les autorités responsables du règlement des faillites bancaires dans certains pays, dont les États-Unis et le Royaume-Uni. Elle a aussi pris part à des groupes de travail transfrontières mis sur pied par le CSF pour élaborer des lignes directrices en matière de mécanismes de règlement.

• *Sensibiliser le public au régime d'assurance-dépôts de la SADC*

La SADC a notamment pour mandat d'encourager la stabilité du système financier canadien ; sensibiliser le public à l'assurance-dépôts de la SADC fait partie intégrante de ce mandat. En renseignant les Canadiens sur ses activités et son régime d'assurance-dépôts, elle les aide à prendre des décisions éclairées concernant la protection de leurs épargnes, renforçant du même coup leur confiance dans le système financier.

En 2012-2013, la Société a inauguré une nouvelle stratégie et un nouveau plan à long terme de sensibilisation du public. L'objectif demeure de mieux faire connaître la SADC, le plafond d'assurance-dépôts de 100 000 dollars, les principaux produits financiers assurés par la SADC, et ceux qui ne le sont pas.

La nouvelle stratégie continue de cibler la population en général et les personnes de 50 ans et plus. Elle vise aussi les conseillers financiers, de plus en plus consultés par les Canadiens, et sur lesquels elle mise pour communiquer avec le public.

La stratégie comprend des campagnes publicitaires dans les journaux et sur Internet, entre autres dans les moteurs de recherche. En outre, la SADC a créé un compte Twitter ainsi qu'une chaîne YouTube durant l'exercice 2012-2013, pour atteindre un public plus large. Ces nouveaux outils permettraient d'ailleurs à la Société de communiquer plus rapidement et plus efficacement avec les déposants et les autres parties intéressées en cas de faillite d'une institution membre.

• *Optimiser l'emploi des ressources stratégiques de la SADC*

En 2012-2013, la SADC a également déployé des efforts pour que son personnel demeure motivé et que ses systèmes de soutien fonctionnent de manière efficace et efficiente au cours des années à venir.

Durant l'exercice, les projets liés aux ressources humaines ont eu pour but de rehausser les compétences des gestionnaires en matière de gestion du personnel, d'améliorer les communications internes et d'officialiser les stratégies d'apprentissage et de perfectionnement des divisions. Ces activités contribuent à la stabilité des effectifs en favorisant l'épanouissement des employés et leur participation à des projets multidisciplinaires touchant toutes les divisions. Le personnel établi aide les nouvelles recrues à acquérir les connaissances propres à l'assurance-dépôts, difficilement accessibles ailleurs.

En 2012-2013, la SADC a pris des mesures pour améliorer les systèmes qui appuient ses activités. Elle a terminé l'examen du modèle de prestation de services de ses Systèmes informatiques (SI) afin d'accroître l'efficacité et l'efficience de cette fonction vitale et de s'assurer que la principale partie de ses ressources est affectée aux systèmes essentiels à l'exécution de son mandat, comme ses systèmes d'intervention. Les recommandations issues de cet examen seront mises en œuvre au cours des prochaines années dans le cadre de la mise à jour de la structure des SI.

Fiche de rendement – 2012-2013 à 2016-2017

La fiche de rendement qui suit résume l'avancement des projets de la SADC au 31 mars 2013, par rapport aux principales stratégies et aux indicateurs de rendement clés énoncés dans le *Plan d'entreprise 2012-2013 à 2016-2017*. On constate que la majorité des stratégies de soutien ont été déployées ou progressent comme prévu, et que les résultats attendus sont au rendez-vous, à l'exception des points suivants, qui présentent un retard ou un écart par rapport au budget.

Stratégie : Permettre un accès rapide aux dépôts assurés en cas de faillite d'une institution membre

- *Élaborer et peaufiner des méthodes, activités et processus appuyant des solutions autres qu'un remboursement* – Il reste à élaborer davantage les éléments opérationnels devant être pris en compte dans le déploiement de méthodes de règlement autres que le remboursement des dépôts à l'égard d'institutions membres de taille moyenne. Il est donc peu probable que la simulation correspondante ait lieu comme prévu durant l'exercice 2013-2014.

Stratégie : Se préparer à des règlements de faillite complexes

- *Accroître la capacité opérationnelle de la Société en ce qui concerne l'utilisation de ses pouvoirs dans le but de procéder au règlement de la faillite d'une institution membre de grande taille ;* et
- *Amorcer des discussions avec les autorités de règlement d'autres pays afin de faire progresser les questions touchant les règlements transfrontières.*

Ces volets ont évolué moins vite que prévu, car l'embauche d'employés possédant les compétences requises s'est révélée plus ardue qu'on l'anticipait. Toutefois, maintenant que les plans de règlement de première génération sont achevés, nous pourrons nous concentrer davantage sur d'autres activités comme la préparation à l'interne et les efforts de coordination transfrontières.

Fiche de rendement de la SADC – 2012-2013 à 2016-2017

Stratégies d'entreprise	Résultats escomptés	Cibles importantes (et situation : retard, progression selon les plans, dépassement)	Principales stratégies de soutien	Situation ▲▼●	Mise à jour
Permettre un accès rapide aux dépôts assurés en cas de faillite d'une institution membre	*Surveillance des risques que représentent les institutions membres* La SADC évalue et comprend les risques posés par ses institutions membres de manière à pouvoir réagir promptement et à intervenir s'il le faut.	Chaque année, la Société évalue et documente le risque (ampleur et tendance) que représente chaque groupe d'institutions membres. **(Progression selon les plans)**	Étroite surveillance et évaluation des institutions membres de la SADC	▲	• Évaluation annuelle des risques que représente chaque groupe d'institutions membres – terminée et documentée • La direction continue d'examiner tous les trimestres les risques liés aux institutions membres et les tendances à cet égard ; le risque d'évaluation est bien contenu.
			Participation à la refonte et au remplacement de la Base de données tripartite (BDT)	▲	• La mise en œuvre du projet se déroule dans les temps et dans les limites du budget.
		La SADC établit des plans d'intervention adaptés aux institutions membres à risque élevé et les met à jour régulièrement, à la lumière de la surveillance et de l'évaluation continue de ces dernières. **(Progression selon les plans)**	Établissement et mise à jour en temps voulu des plans d'intervention propres aux institutions membres à risque élevé	▲	• Les plans d'intervention concernant les institutions membres à risque élevé sont prêts. Ces plans seront mis à jour au besoin en 2013-2014.

Légende
▲ Progression selon les plans, dans le respect des échéances et du budget
▼ Retard ou écart par rapport au budget ou aux cibles établies
● Annulation ou report à un exercice ultérieur

Fiche de rendement de la SADC – 2012-2013 à 2016-2017

Stratégies d'entreprise	Résultats escomptés	Cibles importantes (et situation : retard, progression selon les plans, dépassement)	Principales stratégies de soutien	Situation ▲▼●	Mise à jour
Permettre un accès rapide aux dépôts assurés en cas de faillite d'une institution membre	*Capacité de calcul des dépôts à rembourser* La SADC peut calculer les dépôts à rembourser quelle que soit la taille de l'institution membre ou la complexité de ses activités, dans un délai d'un week-end.	Contrôle de la conformité des institutions membres au *Règlement administratif de la SADC sur les exigences en matière de données et de systèmes* d'ici 2013 **(Progression selon les plans)**	Établissement d'une méthode et d'outils de contrôle de la conformité des institutions membres aux exigences en matière de données et de systèmes pour faciliter l'accélération du calcul des dépôts à rembourser (ACDR). Le contrôle de toutes les institutions membres a commencé en juillet 2012 et se conclura d'ici la fin de 2013.	▲	• La méthode et les outils d'évaluation ont été conçus. La SADC devrait avoir contrôlé toutes les institutions membres d'ici la fin de 2013, comme prévu. 44 institutions membres ont été contrôlées jusqu'à présent.
		Amélioration du logiciel de calcul des dépôts à rembourser de la SADC et des processus connexes afin de pouvoir traiter le remboursement d'un maximum de 10 millions de déposants d'ici la fin de 2012 **(Progression selon les plans)**	Travaux de renforcement (capacité et vitesse accrues) des systèmes qui sous-tendent les outils et processus d'ACDR de manière à pouvoir traiter un remboursement maximal de 10 millions de déposants	▲	• ROADMAP est déployé et permet de calculer les dépôts à rembourser dans le cas de la faillite d'une institution membre comptant jusqu'à 10 millions de déposants.
		Mettre à l'essai la capacité de la SADC de calculer en un week-end le montant des dépôts à rembourser *La SADC détermine actuellement l'ampleur et la portée à donner à la simulation.*			
	Capacité d'apporter des solutions autres qu'un remboursement Règlement par la SADC de la faillite d'une institution membre	Simulation de la faillite et du règlement de la faillite d'une institution membre de taille moyenne afin d'évaluer la capacité de règlement de la SADC et de relever les améliorations à apporter aux processus **(Retard)** – *Se reporter aux colonnes Situation et Mise à jour*	Élaborer et peaufiner des méthodes, activités et processus appuyant des solutions autres qu'un remboursement (par exemple l'établissement d'une institution-relais, la facilitation de transactions de vente)	▼	• Il reste encore à élaborer davantage les éléments opérationnels devant être pris en compte dans le déploiement de méthodes de règlement autres que le remboursement des dépôts à l'égard d'institutions membres de taille moyenne.

Légende
▲ Progression selon les plans, dans le respect des échéances et du budget
▼ Retard ou écart par rapport au budget ou aux cibles établies
● Annulation ou report à un exercice ultérieur

Fiche de rendement de la SADC – 2012-2013 à 2016-2017

Stratégies d'entreprise	Résultats escomptés	Cibles importantes (et situation : retard, progression selon les plans, dépassement)	Principales stratégies de soutien	Situation ▲▼●	Mise à jour
Se préparer à des règlements de faillite complexes	*Capacité de procéder à des règlements complexes* La SADC est prête à apporter des solutions autres qu'un remboursement en cas de faillite d'une institution de grande taille (y compris en établissant une institution-relais).	Établir et tenir à jour des plans de règlement **(Progression selon les plans)**	Préparation d'un premier lot de plans de règlement à l'égard des institutions membres conformément aux lignes d'orientation du Conseil de stabilité financière (CSF) concernant les *Caractéristiques fondamentales d'un cadre de règlement efficace des faillites d'institutions financières*	▲	• La SADC a terminé une première génération de plans de règlement à l'égard des six institutions membres les plus grandes. Les plans seront tenus à jour et peaufinés tout au long de 2013 pour qu'ils répondent aux défis en matière de règlement de faillite et reflètent tout changement dans les institutions membres.
			Accroître la capacité opérationnelle de la Société pour que celle-ci puisse exercer ses pouvoirs (y compris le recours au Programme de restructuration des institutions financières et à une institution-relais), dans le but de procéder au règlement de la faillite d'une institution membre de grande taille	▼	• Cette stratégie de soutien n'a pas progressé comme prévu. Toutefois, maintenant que la première génération de plans de règlement est prête, elle devrait recevoir davantage d'attention. Les travaux ont néanmoins consisté en ce qui suit : • Collaboration avec nos partenaires du filet de sécurité financier afin de permettre à une institution en cours de règlement de faillite de continuer de participer aux systèmes de paiement et de compensation • Élaboration d'une stratégie de communication applicable lors du règlement de faillite d'une institution membre de grande taille • Formation d'un comité consultatif, composé d'experts du secteur, chargé de conseiller la SADC sur des points concernant le règlement de faillite d'institutions de grande taille • Amorce de la planification d'une simulation en salle qui devrait avoir lieu au début de 2014 et regrouper des participants du BSIF, de la Banque du Canada et du ministère des Finances
			Continuer de contribuer aux projets du Comité consultatif supérieur (CCS) et d'autres organismes portant sur le renforcement du cadre de règlement de faillites d'institutions de grande taille au Canada	▲	• La SADC poursuit sa collaboration avec les membres du CCS sur des questions liées au règlement de faillite.

Légende
▲ Progression selon les plans, dans le respect des échéances et du budget
▼ Retard ou écart par rapport au budget ou aux cibles établies
● Annulation ou report à un exercice ultérieur

Fiche de rendement de la SADC – 2012-2013 à 2016-2017

Stratégies d'entreprise	Résultats escomptés	Cibles importantes (et situation : retard, progression selon les plans, dépassement)	Principales stratégies de soutien	Situation ▲▼●	Mise à jour
Se préparer à des règlements de faillite complexes	*Règlements internationaux* La SADC dispose de stratégies de règlement de faillite compatibles avec les pays étrangers et a su atténuer les obstacles s'opposant à un règlement coordonné de la faillite d'une institution membre d'envergure mondiale.	Favoriser la coordination entre pays en élaborant des protocoles d'entente de portée générale (non limités à une institution en particulier) avec les autorités responsables du règlement des faillites bancaires de plusieurs pays d'ici mars 2013, des ententes de coordination plus complètes devant être formulées durant la période de planification **(Retard)** – *Se reporter aux colonnes Situation et Mise à jour*	Amorcer des discussions avec les autorités de règlement d'autres pays afin de faire progresser les questions touchant les règlements transfrontières et continuer de participer au groupe de travail du Conseil de stabilité financière (CSF) sur la gestion de crise transfrontière	▼	• Cette stratégie de soutien n'a pas progressé comme prévu. Toutefois, maintenant que la première génération de plans de règlement est prête, elle devrait recevoir davantage d'attention. Les travaux ont néanmoins consisté en ce qui suit : • Un protocole d'entente entre la SADC et la Federal Deposit Insurance Corporation est en bonne voie de se conclure. • Exercice d'une diligence raisonnable en vue de l'établissement d'un protocole d'entente avec la Financial Services Authority du Royaume-Uni • La SADC demeure un membre actif du groupe de travail du CSF sur la gestion de crise transfrontière, groupe qui a pour objectif d'établir des stratégies opérationnelles de règlement transfrontière.
	Collaboration à l'étranger La SADC continue de collaborer avec ses partenaires internationaux à l'établissement de normes internationales et de pratiques exemplaires en matière d'assurance-dépôts.	Faire preuve de leadership en tant que membre actif du conseil exécutif de l'Association internationale des assureurs-dépôts (AIAD) et de certains groupes de travail du CSF **(Progression selon les plans)**	Participation à l'AIAD et à certains groupes de travail du CSF dans le but d'accroître la robustesse des régimes d'assurance-dépôts, et indirectement celui de la SADC, et d'améliorer les mécanismes de règlements transfrontières	▲	• La présidente et première dirigeante de la SADC demeure un membre actif du conseil exécutif de l'AIAD. La SADC compte des représentants au sein du groupe directeur de règlement de faillite du CSF et des groupes de travail s'occupant des pratiques exemplaires en matière de planification de règlement de faillite et de la mise en œuvre des *Caractéristiques fondamentales d'un cadre de règlement efficace des faillites d'institutions financières* du CSF.
Sensibiliser le public au régime d'assurance-dépôts de la SADC	*Sensibilisation à la SADC et au plafond d'assurance-dépôts* Le public canadien connaît la SADC, le plafond d'assurance-dépôts de 100 000 dollars et les principaux produits financiers assurés ou non par la SADC.	Le niveau global de sensibilisation des Canadiens à la SADC demeure fixé à 45 pour 100 ou plus, et le taux de sensibilisation au plafond de 100 000 dollars reste à 15 pour 100 ou plus pour toute la période de planification. **(Dépassement)**	Mise en œuvre de la nouvelle stratégie et du nouveau plan à long terme de sensibilisation du public de la SADC	▲	• Au 31 mars 2013, le niveau global de sensibilisation de la population canadienne était de 56 pour 100, et la proportion des personnes pouvant mentionner sans aide le plafond de 100 000 dollars atteignait 24 pour 100.
			Recours aux conseillers financiers pour transmettre notre message aux consommateurs	▲	• Des efforts ont été déployés durant l'exercice pour encourager les conseillers financiers à parler de la SADC avec leurs clients.
			Mise en place d'une stratégie de médias sociaux	▲	• En 2012, la SADC a ouvert un compte Twitter ; elle s'est aussi dotée d'une chaîne YouTube où elle affiche des vidéos informatives sur la protection d'assurance-dépôts.

Légende
▲ Progression selon les plans, dans le respect des échéances et du budget
▼ Retard ou écart par rapport au budget ou aux cibles établies
● Annulation ou report à un exercice ultérieur

Fiche de rendement de la SADC – 2012-2013 à 2016-2017

Stratégies d'entreprise	Résultats escomptés	Cibles importantes (et situation : retard, progression selon les plans, dépassement)	Principales stratégies de soutien	Situation ▲▼●	Mise à jour
Optimiser l'emploi des ressources stratégiques de la SADC	*Motivation et stabilité du personnel* Les employés ont accès à des activités de formation et de perfectionnement et des plans de relève ont été mis en place en prévision de départs à la retraite ou d'autres départs.	Obtenir d'excellents résultats (plus de 75 pour 100) au chapitre de la motivation et de la satisfaction des employés de la SADC, sur tenue de sondages auprès du personnel pendant la période de planification ***(Pas de sondage en 2012)*** *– À l'issue du sondage auprès des employés de 2011, la motivation et la satisfaction se traduisaient par un taux de 71 pour 100. Un sondage est prévu en 2013-2014.*	Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie et du plan à long terme en matière de ressources humaines – PSRH (qui prévoient entre autres la gestion de la relève, la tenue de sondages sur la satisfaction des employés et l'élaboration de plans d'action s'il y a lieu)	▲	• Toutes les activités ou stratégies pour la période qui sont exposées dans le PSRH ont été menées à bien, y compris les plans d'action élaborés à la lumière des résultats du sondage sur la satisfaction des employés de 2011.
	Emploi ciblé des ressources des Systèmes informatiques Les ressources des Systèmes informatiques (SI) se concentrent sur les activités essentielles de la Société et celles qui font partie de son mandat.	Durant la période de planification, les dépenses des SI seront consacrées en majorité à des activités essentielles. **(Progression selon les plans)**	Élaborer et déployer un plan tactique en matière de SI qui vise une plus grande concentration sur les activités premières de la Société et l'optimisation des services des SI	▲	• Le plan tactique a été élaboré et est axé sur les activités premières de la SADC (les systèmes servant au calcul des dépôts à rembourser par exemple). Son déploiement est en cours.
	Rentabilité La SADC est en mesure de gérer son exploitation de manière rentable, tout en s'acquittant de ses obligations et de son mandat et en respectant les mesures de compression des coûts.	Veiller à ce que les charges opérationnelles nettes ne dépassent pas le budget approuvé en 2012-2013 et durant le reste de la période de planification **(Progression selon les plans)**	Rechercher d'autres occasions d'accroître la souplesse opérationnelle et les économies	▲	• La direction a passé en revue le modèle d'offre de services des SI en 2012-2013 ; elle met actuellement en œuvre des changements en vue d'une plus grande efficience organisationnelle. • Les charges opérationnelles nettes de 2012-2013 s'inscrivent dans les limites du budget approuvé.

Légende
▲ Progression selon les plans, dans le respect des échéances et du budget
▼ Retard ou écart par rapport au budget ou aux cibles établies
● Annulation ou report à un exercice ultérieur

Revue financière

Cette partie du rapport fournit un contexte descriptif utile à l'interprétation de la situation financière de la Société, de ses résultats et de ses flux de trésorerie. Elle doit être lue en parallèle avec les états financiers de l'exercice 2012-2013 de la Société et des notes y afférentes. Le mandat légal de la SADC consiste à fournir une assurance contre les risques de perte totale ou partielle de dépôts, à encourager la stabilité financière du Canada et à poursuivre ces fins à l'avantage des personnes qui détiennent des dépôts auprès d'institutions membres et de manière à minimiser les possibilités de perte pour elle-même. La situation financière de la Société, ses résultats et ses flux de trésorerie sont tributaires de la poursuite de ces objectifs.

Résultats financiers – Points saillants

Le total du résultat global de la Société s'est établi à 23 millions de dollars durant l'exercice 2012-2013.

Les **produits tirés des primes** se sont élevés à 120 millions de dollars, soit 104 millions de moins (ou 46 pour 100) qu'à l'exercice 2011-2012. Cette diminution s'explique par la réduction de prime unique offerte aux institutions membres se conformant à l'avance au *Règlement administratif de la SADC sur les exigences en matière de données et de systèmes*, mais aussi par l'amélioration du classement de certaines institutions membres parmi les catégories de tarification. L'augmentation du volume des dépôts assurés a compensé en partie cette diminution.

Les **produits tirés des placements** se sont élevés à 39 millions de dollars, soit 1 million de dollars de moins (ou 3 pour 100) qu'à l'exercice 2011-2012. Cette baisse s'explique par les rendements moindres du portefeuille de placement ; elle n'a été compensée qu'en partie par la croissance de ce dernier.

Les **charges opérationnelles nettes** se sont établies à 36 millions de dollars sur l'ensemble de l'exercice, en hausse de 4 millions (ou 13 pour 100) par rapport à l'exercice précédent. La hausse des charges opérationnelles résulte de la dotation en personnel d'une nouvelle division consacrée au règlement de faillite des institutions de grande taille.

Les actifs de la Société ont continué de croître durant l'exercice. Au 31 mars 2013, le **total des actifs** se chiffrait à 2 575 millions de dollars, une hausse de 5 pour 100 par rapport à l'exercice 2011-2012. Les actifs de la Société étaient composés en majorité de titres de placement d'une valeur globale de 2 560 millions de dollars.

La **provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts** s'établissait à 1 250 millions de dollars au 31 mars 2013, soit 100 millions de dollars de plus qu'un an plus tôt. Cette hausse s'explique par des risques accrus, une augmentation de 4 pour 100 du volume des dépôts assurés et la décote de certaines institutions membres.

Au 31 mars 2013, le **financement *ex ante*** de la Société, qui mesure les moyens dont la SADC dispose pour procéder à des interventions, s'élevait à 2 566 millions de dollars, soit 40 points de base des dépôts assurés, et 122 millions de dollars de plus qu'un an plus tôt.

Méthode de préparation

Les états financiers consolidés de la SADC comprennent les résultats de la Société et ceux de la société Adelaide Capital Corporation (ACC), une entité ad hoc créée par la SADC en 1992 dans le but de procéder au règlement de la Compagnie Trust Central Guaranty et de la Société d'hypothèque Central Guaranty. (La Note 2 des états financiers consolidés 2012-2013 de la Société fournit plus de précisions à ce sujet.)

La consolidation d'ACC a des répercussions négligeables sur les états financiers consolidés.

État consolidé de la situation financière

Actifs

Le total des actifs de la Société est passé de 2 452 millions de dollars au 31 mars 2012 à 2 575 millions de dollars au 31 mars 2013, une hausse de 5 pour 100. Le tableau ci-après résume les actifs de la Société :

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2013	31 mars 2012
Actifs		
Trésorerie	422	456
Titres de placement	2 560 483	2 440 790
Actif d'impôt exigible	1 286	–
Clients et autres débiteurs	1 545	1 537
Paiements anticipés	244	141
Immobilisations corporelles	6 716	6 332
Immobilisations incorporelles	4 310	2 626
Actif d'impôt différé	122	206
Total des actifs	**2 575 128**	**2 452 088**

Titres de placement

Le portefeuille de placement de la SADC, d'une valeur de 2,6 milliards de dollars, constitue la plus grande partie des actifs de la Société. La stratégie de placement de la SADC s'appuie sur deux principes de base clés :

- le risque de crédit et le risque de marché doivent être circonscrits pour préserver le capital ;
- le portefeuille de placement doit servir de source de financement aux activités d'intervention.

Titres de placement – Profil de crédit au 31 mars 2013

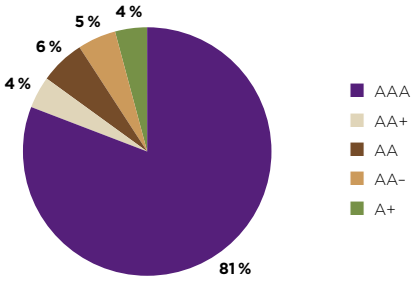

En adhérant à ces principes, la SADC s'impose de maintenir un portefeuille de placement prudent. Elle gère sa trésorerie en conformité avec les *Lignes directrices concernant la gestion des risques financiers des sociétés d'État* émises par le ministre des Finances. Les politiques en matière de risques financiers approuvées par le conseil d'administration de la SADC limitent davantage les risques encourus en prévoyant la limite maximale des montants et des échéances des placements que la Société peut faire à l'égard des titres ainsi acceptés.

En vertu de ces politiques, la Société restreint ses placements aux obligations du gouvernement du Canada et des sociétés d'État fédérales, ainsi qu'aux obligations de gouvernements provinciaux et de sociétés de financement municipales. Dans le cas des placements de moins de trois ans, les contreparties doivent avoir une cote minimale égale à A. Les titres de placement dont le terme est supérieur à trois ans mais inférieur à cinq ans se limitent à des titres ayant une cote minimale égale à AA-. La Société ne peut se procurer des titres dont le terme est supérieur à cinq ans.

Conséquence des politiques en matière de risques financiers, le profil de crédit du portefeuille de placement de la SADC est relativement stable d'une période à une autre. Au 31 mars 2013, le taux de rendement effectif moyen pondéré jusqu'à l'échéance des placements de la Société était de 1,5 pour 100 (comparativement à 1,7 pour 100 au 31 mars 2012), compte tenu d'une duration modifiée de 0,8 année (1,3 année au 31 mars 2012).

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles de la SADC correspondent à son investissement dans des systèmes spécialisés. Les immobilisations incorporelles ont augmenté de 1,7 million de dollars depuis un an, pour atteindre 4,3 millions de dollars, car la Société a continué d'améliorer les systèmes qui, entre autres, renforcent sa capacité de réagir en cas de faillite d'une institution membre.

Recouvrements futurs

La SADC estime que des recouvrements futurs de l'ordre de 14 millions de dollars pourraient être attendus des dossiers de liquidation. Ces montants supplémentaires éventuels représentent essentiellement des recouvrements de sommes radiées antérieurement. On ne les retrouve pas dans les états financiers de la SADC car la date et le montant de ces recouvrements futurs font l'objet d'une grande incertitude. Cette incertitude est attribuable notamment aux différends entre créanciers, aux litiges liés à la liquidation de l'actif d'institutions faillies et aux revendications conflictuelles à l'égard d'actifs particuliers.

Institution (méthode de règlement de la faillite – année de la faillite)	Total des réclamations de la SADC (en millions de dollars canadiens)	Recouvrements de la SADC au 31 mars 2013 (en millions de dollars canadiens)	Possibles recouvrements futurs pour la SADC (en millions de dollars canadiens)	Prévisions de pertes pour la SADC	
				en pourcentage des réclamations – valeur nominale	en pourcentage des réclamations – VAN[a]
La Compagnie Trust Standard (Liquidation formelle – 1991)	1 164	967	14	16 %	33 %

[a] Toutes les rentrées de fonds sont actualisées chaque année, à la date de la faillite, aux fins du calcul de la valeur actualisée nette (VAN).

Passifs

Le total des passifs de la Société est passé de 1 159 millions de dollars au 31 mars 2012 à 1 259 millions de dollars au 31 mars 2013, une hausse de 9 pour 100. Le tableau ci-après résume les passifs de la Société :

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2013	31 mars 2012
Passifs		
Fournisseurs et autres créditeurs	5 616	3 828
Passif d'impôt exigible	–	1 435
Incitatif à la location différé	1 412	1 525
Obligation au titre des prestations définies	1 820	1 763
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	1 250 000	1 150 000
Total des passifs	**1 258 848**	**1 158 551**

Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, d'un montant de 1 250 millions de dollars, correspond au montant des pertes que, selon ses meilleures estimations, la SADC risque de subir en sa qualité d'assureur des dépôts détenus par les institutions membres. Cette provision a été relevée de 100 millions de dollars en 2012-2013 pour tenir compte de la croissance du volume des dépôts assurés (de 622 à 646 milliards de dollars) et de la décote de certaines institutions membres par des agences de notation.

L'estimation de la provision repose sur un certain nombre de données, dont le volume des dépôts assurés, les prévisions de défaillance d'institutions membres établies à partir de statistiques de probabilité, la connaissance particulière que la SADC a de chacun de ses membres, ainsi que le pourcentage prévu de perte en cas de défaillance.

Les taux de probabilité de défaillance reflètent une approche tant historique qu'axée sur le marché. On a recours aux statistiques de probabilité de Moody's Investors Services et de Standard & Poor's pour établir la perspective historique. Pour la perspective axée sur le marché, on a fait appel à Moody's KMV, une société chef de file dans le secteur des outils de gestion quantitative des risques de crédit en fonction du marché destinés aux institutions financières et aux investisseurs.

L'estimation du pourcentage de perte en cas de défaillance reflète la moyenne cumulative non pondérée des pertes subies par la SADC dans les dossiers de liquidation de ses institutions membres depuis 1987, rajustée selon l'incertitude d'évaluation, comme l'exigent les IFRS. En 1987, des modifications ont été apportées à la loi constitutive de la SADC afin que celle-ci remplisse son mandat de manière à réduire ses risques de perte. Par conséquent, les pertes liées à des faillites subies depuis sont considérablement moins élevées que celles que la SADC a subies avant 1987 et elles reflètent mieux les pertes que la Société pourrait s'attendre à enregistrer à l'avenir.

Financement ex ante

Pour qu'un régime d'assurance-dépôts soit efficace et mérite la confiance du public, il doit reposer sur des mécanismes de financement sains. La SADC dispose d'un financement *ex ante* pour couvrir d'éventuelles pertes liées à l'assurance-dépôts. Le montant de ce financement correspond à la somme des résultats non distribués et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts. La SADC a fixé la cible minimale de son financement *ex ante* à 100 points de base des dépôts assurés. La Société revoit régulièrement cette cible pour en vérifier la pertinence.

Le financement *ex ante* de la SADC s'établissait à 2 566 millions de dollars au 31 mars 2013, soit 40 points de base des dépôts assurés. Compte tenu du volume des dépôts assurés au 30 avril 2012, la cible minimale de 100 points de base correspondrait à 6 456 millions de dollars.

Le financement e*x ante* n'est qu'une des sources auxquelles la Société aurait accès si elle devait intervenir auprès d'une institution membre. La SADC est également autorisée à emprunter en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la Loi sur la SADC). Au 31 mars 2013, la SADC était habilitée à emprunter une somme maximale de 19 milliards de dollars. Ce plafond est rajusté annuellement, en fonction de la croissance des dépôts assurés. Le Parlement peut autoriser des emprunts dépassant ce plafond, en vertu d'une loi de crédits.

Le tableau ci-après rend compte des liquidités dont dispose la SADC au 31 mars 2013 :

(en millions de dollars canadiens)	31 mars 2013	31 mars 2012
Liquidités :		
Trésorerie	1	1
Juste valeur des titres de placement de haute qualité et très liquides	2 573	2 459
Capacité d'emprunt :		
Emprunts sur les marchés ou au Trésor, en vertu de la Loi sur la SADC[a]	19 000	18 000
Total des liquidités mobilisables	**21 574**	**20 460**

[a] Y compris une marge de crédit de 10 millions de dollars

État consolidé du résultat global

Le total du résultat global de la SADC pour l'exercice 2012-2013 s'établit à 23 millions de dollars, contre 180 millions de dollars enregistrés à l'exercice précédent. Le tableau ci-après résume les résultats financiers de la Société :

(en milliers de dollars canadiens)	2012-2013	2011-2012
Produits des activités ordinaires		
Primes	120 081	223 887
Produits tirés des placements	38 985	40 194
Autres	45	26
Charges		
Opérationnelles	35 835	31 991
Recouvrement de sommes radiées	(166)	(375)
Augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	100 000	50 000
Charge d'impôt	815	2 345
Résultat net	22 627	180 146
Autres éléments du résultat global	116	(94)
Total du résultat global	**22 743**	**180 052**

Produits tirés des primes

Durant l'exercice 2012-2013, les produits tirés des primes ont diminué de 104 millions de dollars (ou 46 pour 100) pour s'établir à 120 millions de dollars. Cette diminution s'explique par la réduction de prime unique offerte aux institutions membres se conformant à l'avance au *Règlement administratif de la SADC sur les exigences en matière de données et de systèmes*, mais aussi par l'amélioration du classement de certaines institutions membres parmi les catégories de tarification. L'augmentation du volume des dépôts assurés a compensé en partie cette diminution.

Les primes versées par les institutions membres sont fonction du montant total des dépôts assurés qu'elles détiennent au 30 avril de chaque année ; elles sont calculées conformément aux dispositions de la Loi sur la SADC et du *Règlement administratif de la SADC sur les primes différentielles*, lequel classe les institutions membres dans quatre catégories de tarification. Le classement des institutions membres dépend de divers facteurs quantitatifs et qualitatifs. Le tableau ci-après indique les taux de prime, exprimés en points de base des dépôts assurés :

Catégorie de tarification ***(en points de base des dépôts assurés)***	2012-2013	2011-2012
Catégorie 1	2,8	2,8
Catégorie 2	5,6	5,6
Catégorie 3	11,1	11,1
Catégorie 4	22,2	22,2

Le tableau suivant fait état de la distribution des institutions membres parmi les catégories de tarification :

Répartition des institutions membres par catégorie de tarification (% des institutions membres)					
Catégorie de tarification	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010	2008-2009
1	76	73	62	68	75
2	17	20	26	21	20
3	5	5	10	10	5
4	2	2	2	1	–

Produits de placement

Les produits tirés des placements ont atteint 39 millions de dollars durant l'exercice 2012-2013, comparativement à 40 millions de dollars à l'exercice précédent. Les primes perçues durant l'exercice ont fait croître le portefeuille de placement de la Société, mais la faiblesse des taux d'intérêt en a fait chuter les produits. Le rendement effectif moyen pondéré du portefeuille de placement de la SADC est passé de 1,7 pour 100 au 31 mars 2012 à 1,5 pour 100 au 31 mars 2013.

La réalisation d'un gain de 238 000 dollars à la vente de titres, au premier trimestre de l'exercice 2012-2013, a compensé en partie la baisse des taux de rendement. Cette vente a été motivée par la décote par une agence de notation d'une contrepartie de la Société. En raison de cette décote, la Société s'est trouvée à ne plus respecter sa politique en matière de risque de crédit. La direction a donc réagi immédiatement en vendant suffisamment de titres pour que la Société se conforme de nouveau à cette politique.

Recouvrements

Durant l'exercice 2012-2013, les recouvrements de sommes radiées se sont élevés à 166 000 dollars. Il arrive que la Société recouvre des sommes auprès d'institutions en liquidation, mais le moment et le montant de ces recouvrements sont toujours incertains. La Société choisit donc d'attribuer de tels recouvrements à la période où les sommes sont effectivement reçues.

Charges opérationnelles

Les charges opérationnelles sont passées de 32 millions de dollars en 2011-2012 à 36 millions de dollars durant le dernier exercice. La hausse des charges opérationnelles résulte principalement de la dotation en personnel d'une nouvelle division consacrée au règlement de faillite des institutions de grande taille.

Profil des charges opérationnelles exercice 2012-2013

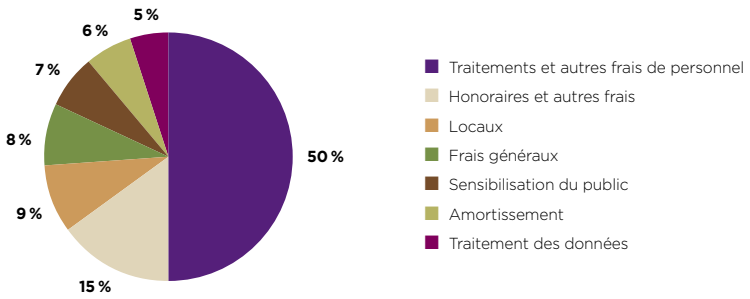

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Le tableau ci-après résume les flux de trésorerie de la SADC :

(en milliers de dollars canadiens)	2012-2013	2011-2012
Augmentation de la trésorerie provenant des activités opérationnelles	127 407	232 621
Diminution de la trésorerie provenant des activités de placement	(127 441)	(232 904)
Diminution de la trésorerie	**(34)**	**(283)**

Durant l'exercice 2012-2013, la SADC a enregistré des rentrées de fonds de l'ordre de 127 millions de dollars, dont 4 millions ont servi à l'achat d'immobilisations ou à l'amélioration de ses immobilisations existantes, et 123 millions ont été versés à son portefeuille de placement.

Résultats par rapport au Plan d'entreprise 2012-2013

L'analyse qui suit compare les résultats financiers réels de la Société durant l'exercice 2012-2013 aux prévisions du plan d'entreprise pour la même période.

État de la situation financière

Au 31 mars 2013, le **total des actifs** atteignait 2 575 millions de dollars, comparativement aux 2 539 millions de dollars prévus dans le plan. Les produits ont en effet dépassé les prévisions, ce qui a fait croître le solde des titres de placement détenus par la Société. L'écart au titre des produits est analysé plus longuement dans les prochains paragraphes.

Au 31 mars 2013, le **total des passifs** atteignait 1 259 millions de dollars, comparativement aux 1 157 millions de dollars prévus dans le plan. L'écart s'explique par le relèvement de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, que ne prévoyait pas le plan d'entreprise pour l'exercice 2012-2013. Or, au premier trimestre de l'exercice 2012-2013, la Société a constaté un ajout de 100 millions de dollars à cette provision.

État du résultat global

Le **total des produits** de l'exercice s'élève à 159 millions de dollars, soit 28 millions de plus que prévu dans le plan. Les principales sources de produits de la Société sont les primes et les placements.

- *Primes :* Les produits tirés des primes se sont élevés à 120 millions de dollars, alors que les prévisions s'établissaient à 89 millions de dollars. Le plan d'entreprise s'appuyait sur certaines hypothèses relatives au classement des institutions membres au titre du barème de primes différentielles de même qu'à leur admissibilité à la réduction de prime unique consentie à celles qui se conformeraient à l'avance au *Règlement administratif de la SADC sur les exigences en matière de données et de systèmes*, et sur d'autres hypothèses quant à la croissance des dépôts assurés. Toutes ces hypothèses ne se sont pas confirmées, ce qui explique les écarts constatés entre les chiffres du plan et les prévisions actuelles.
- *Produits de placement :* Les produits tirés des placements se sont élevés à 39 millions de dollars, alors que les prévisions s'établissaient à 42 millions de dollars. Le plan d'entreprise reposait sur l'hypothèse d'un taux de rendement plus élevé que celui enregistré par le portefeuille.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2013, le **total du résultat global** a été de 23 millions de dollars, soit 68 millions de moins que les 91 millions de dollars prévus. Cet écart s'explique par l'ajout non planifié de 100 millions de dollars à la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, qu'ont compensé en partie les produits supérieurs aux prévisions.

À l'horizon de 2013-2014

Comme l'annonce le *Plan d'entreprise 2013-2014 à 2017-2018* de la SADC, le travail de la SADC sera guidé par quatre stratégies au cours de l'exercice 2013-2014, soit les mêmes que durant l'exercice précédent :

- **Permettre un accès rapide aux dépôts assurés en cas de faillite d'une institution membre**
- **Se préparer à des règlements de faillite complexes**
- **Sensibiliser le public au régime d'assurance-dépôts de la SADC**
- **Optimiser l'emploi des ressources stratégiques de la SADC**

Voici des précisions sur chacune de ces stratégies.

• Permettre un accès rapide aux dépôts assurés en cas de faillite d'une institution membre

La SADC continuera de peaufiner sa capacité de rembourser rapidement les déposants ou de virer à une autre institution leurs dépôts assurés s'il y a lieu. Les stratégies de soutien suivantes viendront appuyer cet objectif stratégique en 2013-2014 :

- Réviser les processus de surveillance et d'évaluation des risques de la SADC
- Élaborer et mettre en place un processus de contrôle de la conformité des institutions membres au *Règlement administratif de la SADC sur les exigences en matière de données et de systèmes*
- Renforcer la capacité d'intervention de la SADC en développant des plans d'intervention visant certaines institutions membres
- Concevoir et mettre en place de nouveaux moyens de rembourser les dépôts assurés

La SADC doit avoir accès à des données à jour et fiables pour suivre et évaluer le rendement de ses institutions membres et les risques élevés qu'elles pourraient représenter. C'est pourquoi, en 2013-2014, la SADC travaillera notamment à améliorer le type et la précision des données déclarées par les institutions membres, en collaboration avec le BSIF et la Banque du Canada, ainsi que ses outils d'évaluation des risques. Par ailleurs, nous mettrons à jour nos systèmes informatiques d'évaluation des risques et ferons la mise à niveau de l'entrepôt de données et de l'outil de déclaration électronique (dont se servent les institutions membres pour transmettre leurs données à la SADC).

Durant l'exercice, après le 30 juin 2013 – date limite à laquelle les institutions membres doivent se conformer aux exigences du *Règlement administratif de la SADC sur les exigences en matière de données et de systèmes* – la SADC soumettra à un test de conformité celles qui n'ont pas encore été testées (44 institutions membres sur 83 l'ont déjà été). Une fois ces tests réalisés, nous devrons contrôler régulièrement la conformité au Règlement. Pour ce faire, la SADC élaborera une méthode et des procédures permettant d'assurer ce contrôle.

En 2013-2014, la Société poursuivra la mise à jour de ses plans d'intervention concernant les institutions membres à risque élevé. Elle évaluera d'autres méthodes de remboursement qui se démarquent du simple envoi de chèques ou du virement des dépôts assurés à une autre institution financière.

• Se préparer à des règlements de faillite complexes

Après le travail déterminant entrepris en 2012 pour élaborer les plans de règlement de nos institutions membres de grande taille, une deuxième génération de plans verra le jour en 2013-2014. Ces plans seront révisés chaque année par la suite. Les plans de 2013-2014 chercheront à répondre aux difficultés soulevées à ce jour tout en tenant compte des meilleures pratiques internationales en matière de règlement de faillite bancaire.

Par ailleurs, avec les membres du Comité consultatif supérieur (CSS), la SADC mettra la dernière main aux propositions de mesures visant à combler, s'il y a lieu, toute insuffisance dans sa capacité à régler la faillite d'institutions de grande taille et de nature complexe.

En 2013-2014, l'une des principales activités consistera à déployer un cadre de règlement visant les grandes banques, cadre indispensable pour que la SADC puisse régler avec efficacité la faillite d'une telle banque. Ce cadre de règlement renforcera et optimisera la préparation en cours concernant les pouvoirs de règlement de la SADC à l'égard des banques de grande taille, y compris en ce qui a trait aux communications, au financement, aux besoins en personnel, aux pratiques d'évaluation de la valeur de l'institution faillie et aux options de sortie (fin d'activité) de l'institution-relais.

La SADC continuera d'accroître sa capacité à régler la faillite d'une institution membre de grande taille et de nature complexe, au moyen des stratégies suivantes :

- Développer les plans de règlement à la lumière des *Caractéristiques fondamentales* du CSF et des meilleures pratiques internationales
- Accroître la collaboration avec d'autres instances de règlement des faillites bancaires à l'étranger et au pays
- Élaborer des plans d'action visant à corriger s'il y a lieu toute disparité avec les *Caractéristiques fondamentales* du CSF
- Mettre en place un cadre de règlement visant la faillite d'institutions de grande taille

• Sensibiliser le public au régime d'assurance-dépôts de SADC

La stratégie et le plan à long terme de sensibilisation du public visent à ce qu'au moins 45 pour 100 des Canadiens aient entendu parler de la SADC. Notre stratégie mise sur les liens qui unissent les conseillers financiers à leurs clients pour transmettre notre message aux Canadiens et les renseigner sur les modalités du régime d'assurance-dépôts. La SADC continuera de mesurer le niveau de sensibilisation à l'assurance-dépôts au moyen de sondages omnibus périodiques.

La SADC continuera de sensibiliser le public à son régime d'assurance-dépôts, dans le but d'encourager la stabilité du système financier canadien et la confiance que celui-ci inspire.

• Optimiser l'emploi des ressources stratégiques de la SADC

La SADC effectue régulièrement des sondages auprès de ses employés ; la gamme de questions est vaste. Nos sondages mesurent la motivation et la satisfaction des employés et servent aussi à juger de l'efficacité des mesures inspirées par les sondages précédents. En 2013-2014, un tel sondage sera mené pour mesurer la motivation des employés.

La SADC ne pourrait s'acquitter de son mandat sans son personnel et des processus de travail efficaces.

La Société maintiendra ses activités de recrutement en 2013-2014, car elle doit demeurer en mesure d'attirer et de conserver les compétences dont elle a besoin pour faire progresser ses principaux projets, à commencer par ceux ayant trait au règlement de faillite de grandes banques.

Pour garantir le fonctionnement optimal de ses systèmes informatiques, la SADC continuera de mettre en œuvre les recommandations issues du dernier examen du modèle d'offre de services des Systèmes informatiques. Par ailleurs, la Société continuera de mettre à niveau ses fonctions administratives et de soutien compte tenu de ses besoins, en 2013-2014 et durant le reste de la période de planification.

Plan financier 2013-2014 à 2017-2018

Étant donné que les prévisions du *Plan d'entreprise 2013-2014 à 2017-2018* de la SADC reposent sur diverses hypothèses, les chiffres réels pourraient s'écarter sensiblement des chiffres du plan. Voici quelques-unes des principales hypothèses d'ordre financier :

- Croissance de 3,5 pour 100 des dépôts assurés
- On suppose que le taux de prime des institutions membres de catégorie 1 (le taux de base) augmentera de un point de base par année, pendant cinq ans, à compter de l'exercice 2014-2015.
- On suppose que le portefeuille de placement produira un rendement moyen de 1,5 pour 100 en 2013-2014, puis de 1,75 pour 100 par la suite.
- On suppose qu'aucune institution membre ne fera faillite au cours de la période de référence[2].
- La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts devrait demeurer à 1 250 millions de dollars.

Exercice 2013-2014

La Société s'attend à enregistrer un **résultat global total** de 203 millions de dollars durant l'exercice 2013-2014.

Les **produits** de la Société devraient totaliser 248 millions de dollars durant l'exercice, dont 195 millions en produits tirés des primes et 39 millions de dollars en produits de placement.

La Société prévoit des **produits tirés des primes** de l'ordre de 195 millions de dollars, soit 75 millions de plus que durant l'exercice 2012-2013 (120 millions de dollars). En 2012-2013, la réduction de prime unique offerte aux institutions membres se conformant à l'avance au *Règlement administratif de la SADC sur les exigences en matière de données et de systèmes* a eu une incidence sur les produits tirés des primes. Les produits prévus pour l'exercice 2013-2014 tiennent compte de la non-récurrence de cette réduction ainsi que de la hausse anticipée de 3,5 pour 100 des dépôts assurés.

Les **produits tirés des placements** devraient demeurer à 39 millions de dollars même si le solde du portefeuille augmente, vu la faiblesse des taux d'intérêt.

Les **charges opérationnelles nettes** devraient s'établir à 42 millions de dollars en 2013-2014, comparativement aux 36 millions de dollars de l'exercice 2012-2013. Il sera en effet nécessaire de financer le développement des capacités de règlement de la Société à l'égard des grandes banques de manière à ce que la Société soit bien en mesure de s'acquitter de son mandat et de ses responsabilités. Les autres postes du budget demeureront sensiblement les mêmes qu'à l'exercice 2012-2013, comme le veut notre engagement à gérer nos coûts de manière prudente et responsable, dans l'esprit des mesures actuelles de réduction du déficit du gouvernement fédéral.

La **trésorerie et les placements** devraient s'élever à 2,8 milliards de dollars à la fin de l'exercice 2013-2014.

La **provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts** devrait demeurer égale à 1 250 millions de dollars à la fin de l'exercice 2013-2014.

Le niveau du **financement *ex ante*** devrait s'établir à 2,8 milliards de dollars à la fin de l'exercice 2013-2014, soit 41 points de base des dépôts assurés, en hausse de un point de base par rapport à l'exercice précédent.

---

[2] La mise en œuvre efficace des mesures prioritaires de la SADC dans le cadre de son budget d'exploitation suppose qu'aucune intervention ne sera nécessaire auprès des institutions membres. La Société ne prévoit aucune intervention de cette nature durant la période de planification. Ses budgets d'exploitation futurs ne tiennent donc pas compte des conséquences d'une quelconque intervention. Si la Société devait intervenir auprès d'une institution membre, les coûts auraient sans doute une incidence considérable sur les charges opérationnelles.

(en millions de dollars canadiens)	2013-2014 Plan d'entreprise [a]	2012-2013 Chiffres réels	2012-2013 Plan d'entreprise [a]
État consolidé de la situation financière (au 31 mars)			
Trésorerie et placements	2 760	2 561	2 525
Autres actifs courants	1	3	1
Immobilisations	11	11	13
Total des actifs	**2 772**	**2 575**	**2 539**
Passifs courants	2	6	3
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	1 250	1 250	1 150
Autres passifs non courants	3	3	4
Résultats non distribués	1 517	1 316	1 382
Total des passifs et des capitaux propres	**2 772**	**2 575**	**2 539**
État consolidé du résultat global (à la fin de l'exercice terminé le 31 mars)			
Produits des activités ordinaires			
Primes	195	120	89
Produits tirés des placements	39	39	42
Autres	14	–	–
	248	159	131
Charges			
Opérationnelles	42	36	39
Augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	–	100	–
	42	136	39
Résultat net avant impôts	206	23	92
Charge d'impôt	(3)	–	(1)
Résultat net et total du résultat global	**203**	**23**	**91**

[a] Les plans d'entreprise de 2012-2013 à 2016-2017 et de 2013-2014 à 2017-2018 s'appuyaient sur les données disponibles au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2012 respectivement.